

Instruction n°DGOS/RH1/2012/317 du 9 août 2012 relative à la mise en œuvre des plans de santé publique dans les programmes de formation initiale des professions paramédicales

09/08/2012

L'annexe de cette instruction présente sous forme de tableau, pour chaque plan de santé publique en vigueur, les recommandations applicables à la formation initiale paramédicale.

[Consulter l'instruction n°DGOS/RH1/2012/317 du 9 août 2012](#)

Classement thématique : Professions de santé

Validée par le CNP, le 27 juillet 2012 - Visa CNP 2012-202

Catégorie : Directives adressées par le ministre aux services chargés de leur application.

Résumé : Application des plans de santé publique en vigueur dans la formation initiale des instituts paramédicaux.

Mots-clés : Plans de santé publique - instituts de formation paramédicaux - formation initiale.

Textes de référence :

- [Loi n° 2004-806 du 9 août 2004](#) relative à la politique de santé publique
- [Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009](#) portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Article L1431-2 du code de la santé publique
- Livre III de la quatrième partie du code de la santé publique
- Livre des plans de santé publique 3^e édition, mai 2011.

Annexe : Liste des plans de santé publique en vigueur.

Diffusion : les établissements ou organismes concernés doivent être destinataires de cette instruction, par l'intermédiaire des services déconcentrés ou des ARS, selon le dispositif existant au niveau régional.